



## SYNDICAT CGT NICE MÉTROPOLE CÔTE D'AZUR

33, Avenue Jean Médecin 06000 Nice - Tel : 04.97.13.24.11

L'Arénas - Immeuble le Phare - 405, promenade des Anglais 06202 - Nice Cedex 3 Tel : 04.89.98.14.51 ou 52

Mail : [syndicat.cgt@ville-nice.fr](mailto:syndicat.cgt@ville-nice.fr) Site internet : [cgtnmca.fr](http://cgtnmca.fr) Page facebook : [@cgtnmca](https://www.facebook.com/cgtnmca)

22 juin 2021 - Communiqué de presse du syndicat CGT NMCA

### Orchestre Philharmonique de Nice : une première avancée pour les musiciens.

Alors qu'avec la CGT NMCA, depuis plusieurs années, les musiciens de l'Opéra de Nice alerte la municipalité sur la baisse significative de l'effectif de l'orchestre philharmonique, la nouvelle direction de l'Opéra vient d'annoncer l'organisation de 9 concours de recrutement répartis sur la saison prochaine, dans l'objectif d'atteindre et de maintenir le nombre de 90 musiciens.

Nous nous félicitons que l'Administration municipale, grâce à la mobilisation des musiciens et à l'écoute de la nouvelle direction, ait rejoint une partie des revendications portées depuis longtemps par notre syndicat.

Nous espérons voir cette dynamique se confirmer avec une politique de recrutement régulière, à la hauteur de l'Histoire exceptionnelle de l'Opéra de Nice.

Pour autant, nous réitérons notre inquiétude face au départ de nombreux jeunes musiciens recrutés ces quinze dernières années. Ces démissions s'expliquent par des raisons artistiques, mais aussi par les conditions de travail dégradées et l'insuffisante rémunération des agents de l'Opéra.

Pour le syndicat CGT NMCA, la Ville de Nice ne peut se permettre un tel retard sur les autres villes de France, ni continuer à perdre systématiquement de talentueux artistes, au moment où elle candidate pour un label national.

Nous félicitons les musiciens de l'Orchestre pour l'avancée obtenue, et demandons à l'Administration municipale de mettre rapidement tous les moyens en œuvre pour assurer le rayonnement de l'orchestre philharmonique en proposant à ses musiciens des conditions de travail et d'existence dignes.